

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU
du

JOURNAL,

Rue Saint Jean n. 39.

HONNEUR ET PATRIE!

PRIX

de

L'ABONNEMENT

3 piastres par mois.

LE PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi et lendemain de fêtes excepté. On s'inscrit au bureau du PATRIOTE, ou on reçoit les annonces, lettres et avis, depuis 10 h. du matin jusqu'à 4 h. du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés FRANCO.

ALMANACH FRANÇAIS

Samedi 1^{er}. Prise de Laybach par le général Bernadotte, contre les Autrichiens (1797.)

FRANCE.

Paris, 7 janvier.

DISCOURS DU TRÔNE,

SELON LA PHALANGE.

« Messieurs les Pairs et messieurs les Députés,

Tandis que s'éteignent, au sein du Pays, les bruits des partis politiques; lorsque les agitations désordonnées ou factices font place à l'observation profonde de la vie sociale, de tous côtés surgissent de hautes questions dignes des études du législateur et du Souverain.

Des faits importants viennent de s'accomplir sur le globe; d'autres s'annoncent avec grandeur. Des intérêts graves sollicitent vos lumières. Vous considérez ces faits, Messieurs, vous pèserez ces intérêts, et vous aviserez à ce que la France, dans leur accomplissement et pour leur satisfaction, joue un rôle puissant et glorieux.

Ce n'est pas sans raison que le Droit de Visite a agité l'opinion. Non-seulement mon Gouvernement a refusé de signer la Convention de 1840, mais encore il reconnu que les Traités de 1831 et 1833 étaient inconstitutionnels, en ce qu'ils déléguent à des agents étrangers sur les citoyens français un droit que les trois Pouvoirs seuls sont aptes à accorder. Ces Traités seront donc abrogés.

Mais comme il ne convient pas à une grande Nation de rompre brutalement des négociations suivies depuis longues années; comme le but que se proposent les Puissances est noble et digne de la générosité française, je proposerai aux Cabinets étrangers un nouveau mode d'organisation de la police des mers. Une institution neutre peut seule garantir les droits de l'Humanité sans porter atteinte aux intérêts et aux justes susceptibilités d'aucun peuple. J'ai lieu d'espérer le concours des Puissances pour la réalisation d'un projet qui avait été déjà produit par la Russie au congrès d'Aix-la-Chapelle. Je serai heureux de rétablir par cet acte, sur un pied plus franc et plus large, ce concert des Nations européennes, si nécessaire au bonheur du monde.

Les brillantes conquêtes de l'Angleterre à l'orient du Vieux-Monde, l'agrandissement de sa domination dans l'Inde et dans l'Océanie, rendent plus que jamais nécessaire l'intervention combinée des Puissances sur différents points du Globe. Il faut que l'Europe, directrice féconde de la vie générale, prenne l'initiative des travaux destinés à unir les continents et les peuples. A la France appartient l'honneur d'avoir provoqué ces belles entreprises. Mon Gouvernement propose aux autres Puissances l'exécution en commun de

la canalisation de Suez et de Panama, et j'ai envoyé mon fils, le prince de Joinville, étudier sur les lieux mêmes les conditions du percement de l'isthme américain.

C'est dans la prévision de ces opérations importantes que j'ai fait occuper, au nom de la France, les îles Marquises, admirablement placées au centre de l'Océan Pacifique, entre les Amériques, la Chine et l'Océanie.

La France, heureuse d'encourager l'expansion des peuples colonisateurs, se réserve un rôle honorable dans cette œuvre de civilisation. A elle la glorieuse mission d'arracher l'Afrique à sa barbarie séculaire. Lassé des incertitudes qui ont si déplorablement arrêté notre action en Algérie, j'ai donné à mes ministres l'ordre de réunir en Commission spéciale les membres de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, et tous les savants économistes du Pays. Aussitôt qu'un plan raisonnable de colonisation aura été arrêté par cette Commission, la guerre ne deviendra plus qu'un moyen de protéger les travaux pacifiques dans la nouvelle Colonie, qu'un de mes fils gouvernera avec la titre de vice-roi.

La mission de la France est d'organiser sur le Globe la paix féconde, et de guider les peuples à l'Unité. C'est à ce grand but que se rattache toute ma politique; et le premier acte qu'il importe d'accomplir dans cette voie, c'est la réalisation d'une alliance sincère avec les nations voisines. L'union intime des Etats du centre de l'Europe permettra seule de résoudre les difficultés croissantes de la question d'Orient. Le temps n'est plus où les nations ne s'alliaient que pour la conquête, ne s'entendaient que pour se partager les dépouilles des faibles. Les alliances doivent avoir désormais pour but l'accord des intérêts. Aussi mon Gouvernement poursuivra-t-il, avec la fermeté qui le caractérise, et sans se laisser intimider par d'inconvenantes clameurs, les négociations entamées pour comprendre dans un seul réseau de douanes la France, la Belgique et les Etats déjà associés de l'Allemagne. Je continuerai à pousser au loin ces barrières, et à compléter la grande Union européenne. Les prétentions des intérêts égoïstes ne prévaudront pas contre l'intérêt général. Mais, au reste, comme l'intérêt général ne doit pas, à son tour, écraser les intérêts privés, je vous proposerai de protéger directement, par un système de primes, les industries momentanément lésées par les Unions commerciales.

J'ai naturellement reculé, Messieurs, devant l'exécution du projet de chemins de fer que mes ministres ont fait voter par la dernière législature. Ce plan mal coordonné, sans vue d'ensemble, et que les exigences mesquines des intérêts locaux avaient achevé de décomposer, devra être soumis à de nouvelles études, et j'ai l'espérance que la législature qui s'ouvre dotera la France d'un système de viabilité économique et rationnel.

Les souffrances des colonies et l'intérêt bien entendu de notre marine m'ont décidé à con-

seiller l'abolition des sucreries indigènes, industrie tout à fait déplacée sur notre sol, et que la nature a dévoué aux contrées tropicales. Une juste indemnité sera donnée aux chefs d'industrie qui, sous l'encouragement de l'Autorité, ont placé leurs capitaux dans ces opérations. Vous n'oublierez pas, Messieurs, que le droit à une indemnité appartient également et particulièrement aux ouvriers qui ont engagé dans l'industrie sucrière leur travail et toutes leurs facultés. En conséquence, nous aurons à nous occuper de la création de Colonies agricoles et industrielles, de Fermes d'asile, afin que tous les travailleurs sans emploi aient de l'ouvrage et une rétribution proportionnelle à leur œuvre.

Dans l'état de stabilité et de garanties pacifiques où ma politique place l'Europe, j'ai pu faire interrompre les travaux des fortifications de Paris. Le prix des matériaux mis en vente et les fonds non encore absorbés seront affectés à la fondation des Fermes d'asile, où l'ouvrier pauvre et laborieux trouvera la sécurité et le bien-être. Mes ministres, dans le silence du cabinet, s'occupent de préparer la transformation des armées guerrières en armées industrielles.

Ainsi, Messieurs, dans le calme heureux de la vie publique, au sein de la paix européenne consolidée, nous travaillerons ensemble à l'amélioration du sort des masses, au progrès général des idées et des mœurs. Ainsi, la France accomplira sa haute mission et se fera glorieuse en réalisant l'accord fraternel des peuples et le bonheur de l'Humanité.

Nous souhaiterions à la France un Ministère qui pût mettre dans la bouche du Roi le discours qu'on vient de lire. (Phalange.)

Rapport adressé par le contre-amiral Dupetit-Thouars à M. le ministre de la marine, sur la prise de possession de l'archipel des îles Marquises.

Baie de Taiohae, frégate la Reine-Blanche, le 18 juin 1842.

(Suite et fin.)

Des l'arrivé de la *Triomphante*, qui comme vous le savez, monsieur le ministre a perdu son commandant, M. Baligot, dans sa traversée de Brest à Rio-Janeiro, j'ai nommé à ce commandement M. Postel, second de la *Reine-Blanche*, et j'ai embarqué M. Cellier de Sarnor sur la frégate, où il commande la batterie de la 160^e compagnie des équipages, qui, précédemment, était commandée par M. Sevin, lieutenant de vaisseau, aujourd'hui devenu second de la frégate, par suite du débarquement de M. Postel.

Le détachement d'artillerie arrivé par la *Triomphante* est dans la meilleure situation possible, et est animé d'un très bon esprit; M. Rhor, qui le commande, montre un grand zèle pour son service.

Conformément à vos instructions, j'ai divisé ce détachement en deux sections, composées chacune de la moitié des canonniers d'artillerie de la marine et de la moitié des ouvriers de la même arme; la première section, commandée par M. Rhor, est placée ici sous les ordres de M. Collet; la seconde est partie sur la *Triomphante* pour se rendre à ceux de M. Halley, à Vaitahu.

Le 7, nous avons reçu le navire le *Jules César*, expédié par M. le commandant Bugler, en vertu des ordres que je lui avais laissés; il nous apporte huit mois de vivres pour le personnel des deux établissements ce qui me permet d'en assurer la subsistance jusqu'au 1er janvier prochain, et d'aligner jusqu'au même jour les vivres des deux corvettes la *Boussole* et l'*Embuscade*, qu'il est urgent de laisser ici au moins jusqu'à ce que tous les logements et magasins d'approvisionnement soient terminés.

Le 9, voulant consolider la paix entre le roi Temoana et les chefs des Taioas qui, malgré le traité conclu à bord de la *Reine-Blanche*, retenaient toujours la femme du roi, je m'embarquai un jour, accompagné de Temoana et du révérend supérieur de la mission de l'île de Tuhatuta, et nous allâmes à la baie d'Hakapahi, où ils résident. A notre arrivée, nous aperçûmes le pavillon français, qui flottait sur la maison du vieux Mahéatité. Nous fûmes très bien accueillis, non seulement des chefs qui avaient déjà passé deux jours à bord de la frégate, mais encore de toute la population; elle nous accompagna dans notre promenade au milieu d'une magnifique vallée d'une largeur variable de 2 à 3/4 de mille environ, et d'une profondeur de 5 à 6 milles au moins. Cette vallée est encaissée entre deux immenses montagnes à pic comme des murs et de 1,000 à 1,200 mètres d'élévation. Le sol, en s'éloignant de la plage, va en s'élevant par une pente si insensible qu'il paraît presque uni; au milieu de la vallée coule un ruisseau abondant, et de chaque côté, jusqu'aux montagnes, le terrain est couvert d'une forêt d'arbres à pain entremêlés de cocotiers et de pardaniets, de bananiers et de quelques chamos cultivés en patules douces et en tabac.

De distance en distance, nous trouvions des cases où on nous engageait à nous arrêter, et où l'on nous offrait des cocos. Nous trouvâmes enfin la reine Temoana dans une de ces cases; en nous la fit connaître; je l'engageai à nous accompagner à notre retour; elle me le promit d'abord; mais un indigène, qui était auprès d'elle, la fit se rétracter; nous la quittâmes, et nous continuâmes à nous enfoncer dans la vallée, pour aller voir un vieux chef nommé Tumée, qui, étant malade, n'avait pu venir au-devant de nous. Nous le rencontrâmes dans sa case, couché et souffrant beaucoup d'un rhumatisme aigu. Nous n'étions là que depuis peu d'instans, lorsque la reine vint nous y rejoindre; je lui fis de nouvelles instances, et lui donnai quelques présens, mais tout fut inutile, elle persista dans son refus. Nous retournâmes alors vers la plage, et nous nous arrêtâmes de nouveau à la case où nous l'avions rencontrée la première fois. Elle y revint bientôt; mes instances répétées n'eurent pas un meilleur succès; mais M. François de Paule, lui ayant parlé pendant quelques temps, parvint à la décider à revenir avec son mari; Temoana s'approcha alors de sa femme à laquelle il n'avait encore rien dit. Dans ce moment, toute la population fit un cri qui nous donna lieu de penser qu'elle s'opposait à leur réunion: c'était tout le contraire; M. François nous expliqua qu'ils avaient voulu, par délicatesse, qu'on laissât le roi seul avec sa femme, afin qu'il lui parlât en toute liberté; peu d'instans après la reine se leva; elle fut suivie par son mari, et tous deux, la femme marchant la première dans le sentier, prirent le chemin de la plage. Dès cet instant, tous les indigènes se levèrent et suivirent, en jetant des cris d'approbation et en manifestant leur joie par mille démonstrations étranges; c'était une véritable fête improvisée.

Cet événement, dont le succès est dû à notre révérend missionnaire, est en lui-même extrêmement heureux, en ce qu'il consolide la paix entre les Tavia et les Félis, dont Temoana est le roi; de plus, il assure également la paix de toute l'île, car la princesse Taipis, par naissance, est chez les Taipis l'héritière du pouvoir suprême, par l'adoption qu'elle a faite du fils du chef de cette tribu; sa réunion avec Temoana assure donc à ce dernier la souveraineté entière de l'île, et à nous la tranquillité et le temps nécessaire pour accoutumer ces peuplades à notre domination, à notre civilisation et à nos mœurs, ce roi Temoana nous étant tout dévoué.

Ces transactions terminées, nous revînmes à la baie de Taiohae, où, le lendemain, des tribus entières vinrent de l'intérieur nous apporter des présens en cochons et cocos. Ces manifestations sont, m'a assuré M. François, les signes les plus certains de la reconnaissance de notre souveraineté, d'où il suivrait que nous sommes établis ici de la manière la plus complète possible, et la plus rassurante pour l'avenir de notre colonie.

Le *Jules-César* m'ayant amené un étalon et deux jumens pleines, j'ai cru devoir faire présent de l'étalon au roi Temoana, qui continue à se montrer gé-

neroux et dévoué à nos intérêts; je suis convaincu, d'ailleurs, que ce titre de propriété ne portera aucun préjudice au projet que j'ai formé d'établir la race chevaline dans ces îles. J'ai également fait venir des âres et des ânesses pleines, pour servir au transport de l'eau des ruisseaux à nos camps, service qui, sous cette latitude, est beaucoup trop pénible pour nos hommes, surtout à l'établissement du Vaitahu qui, malheureusement, et très éloigné de la seule source qui existe dans la baie, fâcheux inconvénient qu'il n'a pas été possible d'éviter.

Le 11, la corvette la *Triomphante* a mis à la voile pour aller à Vaitahu porter le détachement de canonniers et d'ouvriers d'artillerie de marine destinés à servir sous les ordres de M. le commandant Halley. Elle était également chargée de lui faire un versement de deux mois de vivres, à cent hommes, et celui de quelques animaux nécessaires à l'établissement pour y commencer un troupeau capable, lorsqu'il sera plus complet, de parer aux graves inconvénients qui pourraient résulter de la perte d'un des bâtimens chargés de vivres pour l'approvisionnement de la garnison.

En se rendant à Vaitahu, la *Triomphante* doit ramener le révérend père François, dont le dévouement nous a été si utile jusqu'à présent. Elle a encore pour mission, d'après la demande de M. François, d'essayer d'enlever de l'île d'Upou les prosélytes que le révérend père Carey n'a pu enlever avec lui en s'en allant. Je n'ai pas cru devoir refuser de rendre ce service à la mission. Le succès peut avoir d'importans résultats pour son progrès, et par suite pour notre établissement lui-même. J'ai, en conséquence, donné l'ordre au commandant Postel de se présenter devant la baie de Hakapou, déjà visitée par nous, et de tâcher d'embarquer les prosélytes qui s'y trouvent, pour les porter ensuite à Vaitahu, d'où je lui ai recommandé de revenir du 20 au 25 au plus tard.

Le meilleur appui que l'on puisse donner à nos établissemens et le seul nécessaire, est de faire séjourner sur rade des bâtimens de guerre; il est même urgent d'en maintenir un constamment à Vaitahu, et un second à Taiohae, jusqu'à ce que nos établissemens soient achevés et que nos mœurs aient commencé à faire impression sur ces populations, ce qui, je l'espère, ne peut être très long, surtout ici; le roi se montrant fort enclin à la civilisation, il suffira de l'entretenir dans ces bonnes dispositions, chose facile en lui faisant de temps à autre des présens, surtout de ceux qui peuvent favoriser son penchant pour nos goûts et nos mœurs; tels que des meubles pour orner une petite maison à l'europpéenne qu'il vient de faire bâtir; des vêtemens pour lui et pour sa femme. Déjà le roi est vêtu en colonel et porte des souliers, étant reté à bord avec sa femme, après le coucher du soleil, pour assister à la représentation d'une petite pièce que l'on jouait, il a vu des matelots habillés en femmes, et aussitôt il nous a priés de faire faire des robes semblables pour sa femme, ce que nous nous sommes empressés de faire, convaincus que ces moyens sont les plus puissans sur eux pour nous les attacher; en leur créant des besoins, nous nous rendons nécessaires.

Je suis, etc.

Le contre-amiral commandant en chef la station navale du Pacifique.

A. DUPETIT THOUARS.

FAITS DIVERS.

— La *Gazette de Londres* publie la notification officielle que le comte d'Aberdeen a reçu une dépêche en date du 24 novembre 1842, du ministre de S. M. à Mexico, déclarant qu'il a reçu une communication du gouvernement mexicain, qui annonce l'intention du président, de bloquer rigoureusement les ports de Sinaloa et de Campeche, ainsi que toutes les parties des côtes d'Yucatan occupées par les forces révoltées contre le gouvernement légitime de la république. Le ministre de S. M. à Mexico ajoute que le port de la Laguna de Terminos n'est pas compris dans ce blocus.

— Nous recevons aujourd'hui le *Constitucional* de Barcelone du 5. Ce jour était le terme fatal accordé par le général Seoane pour le paiement de la contribution extraordinaire imposée à la ville. Ce journal déclare que le versement de 12 millions de réaux est absolument impossible.

« Les baïonnettes, dit-il, ne peuvent pas forcer un homme à donner ce qu'il n'a pas. Les agents du gouvernement ne devaient pas accepter le triste rôle de

bourreau. Si la Providence ne sauve pas ce pays, en vérité le désespoir ira à son comble. »

— Le mariage de la princesse Clémentine avec le prince de Saxe-Cobourg n'aura lieu qu'au mois de juillet. Outre un million de dot qu'elle recevra du roi son père, madame Adélaïde sa tante lui assurera, dit-on, 200,000 fr. de rente par an. La princesse recevra aussi en cadeau, des bijoux et joyeux pour 200,000 francs.

— Les nouvelles de Lisbonne par l'Angleterre sont du 2 janvier.

La reine a ouvert la session en personne. D'après son discours, l'état des relations avec les puissances étrangères est satisfaisant, et la reconnaissance du gouvernement actuel du Portugal va être complétée par l'arrivée d'un envoyé russe. Le projet d'égaliser les recettes aux dépenses est toujours la préoccupation du cabinet; mais le discours n'indique pas bien nettement comment on espère arriver à ce résultat si désiré.

— On écrit de Lisbonne, 1er janvier, au *Morning-Chronicle*:

« Le gouvernement portugais a dû naturellement chercher à savoir pourquoi la France augmentait son escadre dans le Tage. Il a appris que l'escadre française, actuellement dans le Tage, et qui doit être renforcée de plusieurs vaisseaux, y resterait jusqu'à l'arrangement de l'affaire concernant l'exemption de la taxe de *mançio*, que les français ne veulent plus payer. La France se fonde sur une concession faite par Don Miguel au baron Roussin, en 1831. Cette concession a été obtenue par la force. Or, comment le souverain actuel pourrait-il se regarder comme lié par une concession de cette nature? On dit aussi que les français veulent que leur cour conservatoire soit maintenue, bien qu'à l'époque du traité fait avec l'amiral Roussin, il n'existât pas de cour de ce genre, et qu'on ne leur ait accordé, il y a deux ans, qu'un seul juge conservateur comme une faveur. Le gouvernement français est vivement intéressé à obtenir la suppression de la taxe du *mançio*; car il y a à Lisbonne beaucoup de français faisant le commerce. Mais, s'il a l'intention d'employer la force pour obtenir ce qu'il demande, ce serait un procédé ignoble, et il pourrait bien ne pas réussir comme la première fois. »

Nous avons reproduit cet article pour faire voir comment les mauvais vœux de l'Angleterre nous suivent partout.

(Commerce.)

— Le personnel administratif des îles Marquises va se composer provisoirement ainsi qu'il suit: Un gouverneur un sous-commissaire, un commis principal, et quatre commis de la marine.

MONTEVIDEO.

C'en est trop: la position n'est plus tenable ni pour nos intérêts ni pour notre dignité. Le blocus a été admis par les autorités françaises, ce n'est donc désormais que sur nous mêmes que nous devons compter. Oh! nous l'avions malheureusement prévu, et lorsque des hommes mal dévoués des âmes timorées paraissaient nous reprocher trop d'exaltation, nous, conseillés par le passé, les yeux fixés sur les funestes tendances actuelles, nous n'avons fait que prédire l'avenir dégradant que déjà nous touchons et que nous cherchions à retarder de tous nos efforts....

Le blocus est reconnu! on n'a pas même, comme l'Angleterre, demandé en faveur de la population quelques jours de répit; on s'est empressé, sacrifiant cette fois encore l'honneur national à l'habileté d'une nation rivale, on s'est empressé, disons-nous, de souscrire honteusement aux exigences de notre plus cruel ennemi — exigences absurdes, insolentes, aussi contraires au droit des gens qu'aux lois de la guerre et généreusement combattues à l'avance par les exemples que nous avons déjà cités.

Un tel fait est inouï, écrasant; aujourd'hui même que nous avons acquis une triste certitude, nous ne consentons à le croire que parce que notre vieil amiral l'a confessé en gémissant

et se purgeant de toute participation à cette œuvre ténébreuse, anti-humanitaire.

Mais cessons de considérer la question sous un point de vue générale et reportons nous à notre position particulière.

Celui des gens étrangers pour qui la protestation contre un semblable blocus était un devoir sacré est ce nous semble celui appelé à protéger ici un plus grand nombre de co-nationaux : le chiffre des résidens français est assez connu, le devoir de M. Pichon était dès lors indiqué : il l'était d'autant plus que depuis quelque tems il avait à distribuer des secours journaliers, aux familles pauvres, aux ouvriers manquant d'ouvrage, dont la rareté et dès lors la cherté excessive des vivres résultant du blocus venaient encore aggraver la position fâcheuse. Quelle que fût l'irrégularité et l'insuffisance de ces secours, M. Pichon, qui aurait grand tort de se rejeter hypocritement à cette occasion sur le ministre *Delurde*, puisque la gestion de son consulat lui appartient exclusivement, M. Pichon aurait dû tout d'abord calculer : les graves inconvéniens qui résulteraient d'un semblable assentiment ; l'impossibilité de prendre à bord aux frais de l'Etat un nombre considérable de familles pour un tems indéterminé ; l'impossibilité plus visible encore de les transporter à Buenos Ayres où elles seraient fort mal accueillies et sans relations ou sur un point de la côte où elles resteraient à la disposition de l'ennemi.

Mais non : devant les *compromis politiques* les considérations les plus sacrées disparaissent et M. le Consul nous le prouve trop clairement. C'est ainsi qu'il nous place impitoyablement sous le coup de la mesure terrible qu'est en plein droit d'adopter l'administration locale, celle de l'expulsion de son territoire de toutes les bouches inutiles ; ajoutant à regret ce nouveau sacrifice à ceux qu'elle a déjà faits pour la défense de la Capitale et de l'indépendance de son pays.

Dans cet état de choses que nous avons exposé avec une modération au-dessus de nos forces que nous reste-t-il à conseiller à nos compatriotes ? Pourrions nous les voir de sang-froid sacrifiés aux exigences, aux antipathies de Rosas, à une position aventurée, ou encore livrés pieds et poings liés à l'ennemi ? ... non : lors même que nous saurions perdre en un instant une popularité acquise par de longues années de faibles services, nous leur dirons à haute voix et la main sur la conscience :

FRANÇAIS ! Abandonnés que nous sommes de nos autorités civiles, en dépit des généreux efforts de notre brave marine, deux choses nous sont offertes : d'un côté, la misère si humiliante en pays étranger ou la prostitution au plus exécrationnable despotisme ; et de l'autre, des armes qui nous serviront à protéger nos intérêts, notre existence et nos pauvres familles qui nous sont plus chères encore : il n'y a point à choisir et Dieu nous garde d'un doute injurieux, surtout lorsque l'honneur national et l'amour de la liberté doivent précipiter notre détermination.

FRANÇAIS ! Nous sommes ici les plus nombreux et sur nous ont les yeux fixés tous les autres résidens étrangers qui n'attendent qu'un signe de notre part pour coopérer avec nous à la sûreté de la ville et de tout ce que nous avons à défendre.

Nous en avons la certitude puisqu'une foule de bras sont déjà tendus pour s'armer : les Anglais nos rivaux dans le vieil hémisphère et dont les intérêts sont ici en présence des nôtres ont oublié ainsi que nous des préjugés et des calculs blâmables, ils seront les premiers à nous rallier.

Les *Nort-Américains* sont disposés à prêter à une jeune république-sœur l'appui qu'ils doivent à un sage et héroïque esprit de liberté.

Et ces braves *Savoyards, Piémontais, Italiens*, qui ont eu une si large part aux gloires dont nous nous enorgueillissons, ils seront encore aujourd'hui nos frères : ils n'avaient pas même besoin de nous le dire.

Chez les autres résidens étrangers la même décision se fait connaître : l'*Allemagne* si froide mais si constante nous dit : "les derniers à prendre les armes brigueront l'honneur d'être les premiers à s'en servir."

Aux armes donc, compatriotes, toutes les mesures sont prises et une foule de nos co-nationaux les plus distingués sont prêts à tous les sacrifices. Abstenez-vous de toute ingérence dans les partis qui divisent le pays, rangeons nous sous nos couleurs, marchons de front avec nos braves marins, et en faisant respecter nos personnes et nos droits nous aurons aidé à défendre dans cette partie de l'Amérique une terre hospitalière et le dernier rempart de la Liberté !

— Nous regrettons vivement qu'une démarche dictée à plusieurs de nos estimables compatriotes par les plus honorables sentimens ait été admise avec froideur, avec susceptibilité même par quelques personnes qui auraient dû au contraire s'efforcer de donner à l'opinion une direction nationale et hautement convenable dans les circonstances ardues où nous nous trouvons.

Lorsque le *Patriote*, avocat obligé et empressé des intérêts généraux, a cherché à remplir, aussi dignement qu'il était en lui, la tâche qu'il avait admise, loin de fractionner ridiculement la population française, il a eu au contraire en vue que les Basques et les Béarnais composant la partie la plus nombreuse de cette population appelaient par cela même, comme aussi par leur moralité et leur travail incessant, une protection plus immédiate. C'est dans cet esprit qu'était conçue et rédigée, la représentation partielle adressée à M. l'amiral, et dans le but le plus sage et le plus généreux puisqu'on ne cherchait qu'à attirer sa bienveillante attention sur les classes ouvrières et nombreuses. Nous aimons à croire que notre explication franche sera entendue et que les excellens français, Basques et Béarnais, sur lesquels nous comptons plus que jamais ne s'éloigneront point de nous, par une injuste velléité, dans le moment où l'union est par-dessus tout nécessaire entre tous les enfans de la France.

— Nous aurions désiré pouvoir donner le détail de la conférence que quelques uns de nos compatriotes ont eue avec M. l'amiral Massieu de Clerval en lui remettant la Représentation signée par un grand nombre de nos commerçans et industriels : le nombre de signatures eût été bien plus considérable si le temps n'eût manqué pour qu'elle fut connue de la population entière.

Malgré toutes nos démarches auprès de ceux de nos co-nationaux qui composaient la députation, nous n'avons pu savoir autre chose, si ce n'est qu'ils ont été reçus avec la franchise, la loyauté qui caractérisent notre honorable amiral. Nous respectons donc leur silence et nous les imiterons en nous contentant de rapporter la réception bienveillante qui leur a été faite par M. l'amiral en particulier, et par son état major en général. Nous n'en attendions pas moins de ceux à qui est confié l'honneur de notre drapeau dans les mers du sud, et si notre députation n'a pu réussir dans l'objet de sa démarche, n'en accusons que notre diplo-

matie pusillanime et méticuleuse, lorsqu'il s'agit de montrer de l'énergie et du courage pour la défense des intérêts qui lui sont confiés.

A Monsieur le Rédacteur du Patriote Français.

Monsieur,

MM. Delurde et Pichon sont donc enfin arrivés à leur but et vont pouvoir jouir en paix à bord d'un navire de guerre du fruit de leur neutralité pusillanime. Nous voulons bien encore pousser l'indulgence jusqu'à croire que ces sentimens ne leur ont été inspirés que par des instructions abaissantes que leur a transmis leur cabinet, qui comme nous le savons tous vise plutôt à faire un commerce productif de l'honneur de la France, qu'à la maintenir au noble rang qu'elle occupait en 1814.

Il est maintenant plus qu'évident que leur conduite est dictée action par action par le dictateur de la république argentine, qui tient notre gouvernement à sa soide, et là certainement payé assez largement pour obtenir de lui une neutralité silencieuse qui prostitue le nom français.

Ces motifs on le sait, sont inconnus de nos braves marins à qui on refuse chaque jour l'occasion de prouver aux habitants de la Plata qu'au premier signal ils sont prêts à sacrifier leur vie pour faire respecter le nom et les couleurs de la nation qu'ils auraient appuyé de leurs bras s'ils n'avaient été sous les ordres d'un homme qui ne sait pas vraiment quels sont les devoirs de ce que l'on appelle un ministre plénipotentiaire.

Agréer, etc.

V.

MOUVEMENT DU PORT

DE MONTEVIDEO.

Arrivées du 31 mars.

Buenos-Ayres, golette de guerre de guerre française *L'Eclair*.

Maldonado, un brick américain, une golette anglaise un brick sarde, et un trois mats anglais.

Valparaiso, 7 février, trois mats anglais *Ceylon*, de 253 tx., S. G. Warry, à J. Alvarez avec 4 passagers, 1764 bqs. farine, 577 id haricot, 100 id orge, 75 id graine longue, 73 id no x, 18 id piments, 200 id biscuit, 400 esteres, 8 chaînes.

Brick français *L'Indien*, de la côte.

En partance.

Buenos Ayres brick golette sarde *Sapienza*
Un brick golette sarde *Foca*
Ste Catherine Polacre sarde *Aguila Florida*
Ste Catherine trois mats américain *Madonna*.

AVIS. Les personnes qui ont des billards trouveront un superbe tapis neuf, des queues et tout ce qui peut servir pour un billard, à un prix très modéré. S'adresser au bureau du Journal.

Messieurs les capitaines de navires qui désirent acheter une quantité de mules, peuvent s'adresser à Mr. Michel Oyenard, près le marché : à midi, on est sûr de le trouver chez lui.

Institution de Demoiselles dirigée par Mlle Fabreguettes.

Cet établissement qui va s'ouvrir pour nos jeunes compatriotes, et pour les personnes de toutes nations, dont les parents sont curieux de donner à leurs enfants une éducation française, présente selon notre aperçu un avenir de prospérité.

Elevée sous les auspices les plus favorables, sous le rapport des mœurs, du caractère et du talent de la directrice, cette institution offre aux parents la plus sûre garantie pour tout ce qui touche à l'éducation.

Car, l'éducation selon nous n'entend pas seulement le progrès de l'enseignement. L'éducation a des branches plus étendues, elle s'étend encore aux principes de morale que l'on doit inculquer aux jeunes filles, pour qu'elles deviennent un jour de bonnes mères de familles; aux devoirs de la religion, qui console et soutient dans l'adversité, en nous arrachant quelquefois, par cette pensée sublime, au bord du précipice, ou le malheur pourrait nous entraîner; aux arts d'oubli qui fournissent à la femme le moyen de se procurer par le travail une existence aisée, antidote assurée du vice.

La mission d'une institutrice est une mission pénible: il faut pour elle une vocation décidée innébranlable par les difficultés et les sacrifices: on n'embrasse pas la carrière de l'enseignement comme celle d'une profession industrielle. C'est un sacerdoce et le sacerdoce n'est pas un métier.

Sous tous ces rapports nous conseillons à nos compatriotes et au public l'établissement de Mlle Fabreguettes, assurés que nous sommes de la haute capacité et de la moralité de l'institutrice.

Voir aux annonces.

AVIS DIVERS.

Institution de Demoiselles, dirigée par Mlle Fabreguettes, rue Saint-Louis, n° 56.

Cette institution qui va s'ouvrir, recevra des externes, des demi-pensionnaires et pensionnaires, espagnoles et françaises.

L'enseignement qui sera démontré aux enfants d'une manière simple et agréable, comprendra la langue française, l'arithmétique, la géographie, les devoirs de la religion et en un mot tout ce qui concerne l'éducation d'une demoiselle.

La directrice, pleine de soins pour ces élèves, représentera pour les enfants une mère désireuse de corriger leurs défauts et de dresser leur esprit, et ne négligera rien non plus pour leur instruction.

Le prix de la pension se réglera avec les parents, de manière à être tout-à-fait à la portée de tous; au taux le plus modéré.

P. S. Les personnes qui désireront prendre des leçons particulières de français, pourront se rendre au domicile de l'institutrice où un cours sera ouvert à cet objet, de midi à deux heures, et le soir de six à neuf.

AVIS INTERESSANT.

Un français, fabricant de matelas, nouvellement arrivé dans cette capitale, à l'honneur d'exposer qu'il arrange les vieux matelas et met comme neuf, leur autant la poussière et d'autres saletés qu'ils peuvent contenir, soit chez les intéressés, ou chez lui, en lui fournissant ce qui lui est nécessaire, à 16 réaux chaque; les instruments pour confectonner sont de nouvelle méthode, qu'ils ne laissant rien à désirer; également des matelas, neuf, de laine supérieure, pesant 2, 3 et 4 arrobes, au prix de 60, 74 et 88 réaux chaque; ces qualités de matelas donnent un tiers du profit, plus que ceux qui se fabriquent dans le pays; S'il y a quelqu'un qui désire, à l'agence de servidumbre, dans la maison neuve de Don Juan-Maria Perez, avant d'arriver au marché, on trouvera avec qui traiter.

ENROLEMENT.

Les individus qui voudraient entrer dans le corps de l'artillerie de place peuvent se présenter chez M. Joachim BERNARD, rue St. Louis no. 51, où à son établissement de las Bovedas: ils recevront une prime de seize patacons et prendront connaissance des avantages qui leur sont offerts.

VENTA DE MUEBLES USADOS.

A las familias pobres!

En la calle que corre de norte a sur, 2^a de la ciudad nueva, frente a la botica del Leon de Oro, al lado de la panaderia de Costa, se venden especie de muebles usados por muy bajo precio; teniendose solo en vista de hacerse de ellos.

VENTE DE MEUBLES.

Favorable aux familles pauvres; on les trouvera à un prix très modéré et de tous genres, dans le 2^{me} rue de la nouvelle ville qui va du nord au sud, vis-à-vis la pharmacie du Lion d'Or, auprès de la boulangerie de Costa.

Se vende esta imprenta, la que esta en estado de desempeñar cualquier trabajo que se encargue. Se dara con equidad, y a plazos cómodos. Ocurrase a su administrador en la misma imprenta, ó en casa de la Señora de Lira, frente al Leon de Oro.

ON VEND

L'imprimerie orientale qui peut exécuter tous les travaux qui lui seront confiés, à un prix raisonnable et aux termes les plus commodes. — S'adresser à l'administrateur à l'imprimerie même ou chez Mme de Lira, vis-à-vis la pharmacie du Lion d'Or.

UNE NOURRICE

Jeune, saine et robuste et de lait abondant qui nourrit depuis peu se trouvera rue Saint-Gabriel, confiserie de la patrie.

Le Rapport de la Commission se vend à l'imprimerie du Patriote.

AMA DE LECHE.

Hay una muy abundante y joven, recién parida; el que guste puede ocurrir a la calle de San Gabriel, en la Confrateria de la Patria darán razon.

On trouvera chez M. Etourneau, à la Ville de Paris, rue de St-François, des Calendriers français, pour les bureaux.

AU CAFE DE LA MARINE, en face du Môle, du côté du sud. Sous le double rapport de la propriété et de l'exactitude du service, cet établissement qui vient de s'ouvrir ne laisse rien à désirer.

AVIS. Rue St-Joaquin dite des pêcheurs, No. — une porte plus haut que Mme Himonet. On trouvera une grande quantité de pommes de terre de première qualité et nouvellement débarquées, à un prix très modéré.

Les consignataires du trois mats le *Turénne*, préviennent les respectifs receivers des marchandises, de bien vouloir les retirer dudit navire, afin qu'il puisse continuer son voyage à Buenos-Ayres, les 8 jours que le capitaine a accordé pour les décharger selon les connaissances finiront le 23 courant. Les mêmes préviennent les personnes venues de passage, qui n'en ont pas réglé le montant, de le faire de suite, s'entendant avec le capitaine Larche ou avec leurs consignataires MM. Zumermann et Tressera rue San-Benito.

Le capitaine du trois-mats barque française, *Ducoedic* prie messieurs les passagers qu'il a amené de Valparaiso de vouloir bien passer chez M. Duplessis, consignataire, rue San-Benito 20, pour régler le paiement de leur passage.

A VENDRE OU A LOUER

Le restaurant sis rue San-Carlos en face le pavillon français. On cède la clef sans rétribution. L'acheteur n'aura à payer que les améliorations faites dans l'établissement par le propriétaire actuel.

S'adresser au dit établissement.

A LOUER. — Un restaurant muni de tout le mobilier et des usensiles nécessaires, ayant belle clientèle et très, avantageusement situé. S'adresser au bureau du *Patriote*, rue St. Jean, n.° 39.

AVIS INTERESSANT.

Dans le magasin, rue de St. Pedro ou du Porton, maison de Do. Benito Blanco, à la seconde porte en montant vers la Buena-Vista sur la droite, on a regu de France, depuis quelques jours une certaine quantité de haricots, d'excellente qualité qui se vendront en gros ou au détail au prix le plus modéré, comme aussi une partie de jambons de Bayonne qui se donneront aux mêmes conditions. S'adresser à Mr. LANSAC, au dit magasin.

NOURRICE.

On en trouvera une jeune, saine et robuste, accouchée il y a environ cinq mois, chez Mr. Jean GARAT, au Restaurant vis à vis du *Lion d'Or*.

AMA DE LECHE.

Se encontrará una, joven, sana y robusta, parida desde cinco meses, en la fonda de D. Juan GARAT, en la calle grande del mercado, frente a la botica del *Leon de Oro*.

Une personne qui a servi pendant longues années dans les premières maisons de cette ville en qualité de maître d'hôtel offre ses services à ceux qui voudront bien l'employer.

S'adresser au bureau du journal

La société qui a existé entre MM. Guillaume Lelièvre et André Micoud est dès aujourd'hui dissoute à l'amiable: l'actif et le passif restent à la charge du premier. Cette publication aura lieu pendant trois jours.

Le sieur Anselot, natif de Noisy-le-Grand (Seine-et-Oise), qui doit habiter le pays depuis plusieurs années, est invité de passer au magasin de M. Monet pour avoir connaissance des informations que lui adresse sa famille. MONET.

Le sieur Leceste, de Montreuil (Seine), est invité à se procurer passage à bord d'un navire le plus prompt à partir. M. Monet est chargé par sa famille de satisfaire son passage. MONET.

PORTRAITS A L'ESTOMPE.

Pour les portraits de face 6 patacons.

Pour ceux de profil 4 "

S'adresser rue de los Pescadores, no. 84, maison de M. Gourouilhou, à droite dans la cour.

AVIS AU COMMERCE.

MM. DENIS ET ARMAND ont l'honneur de prévenir le public que la vente qui leur a été faite par M. CRAMPET, de la peluqueria située rue San Joaquin, est di suite par l'exposition des créanciers, et par conséquent les lettres qui avaient été souscrites par les acheteurs et acceptées par M. Labastie comme caution, seront nulles: devant M. CRAMPET les remettre pour ne pouvoir réaliser la vente de ladite peluqueria.

Navires en Charge.

Para Valparayso y Guayaquil. — Saldrá precisamente en todo el presente mes, el superior Bergantin español MEXICO, clavado y forrado en cobre; admite carga y pasajeros para lo que tiene excelentes comodidades, y ofrece un buen trato. Ocurrese para tratar a los SS. Zumaran y Tressera calle de San Benito.

POUR VALPARAISO.

Le beau trois mats barque l'*Alfred*, de première marche et de première classe, doublé et cloué en cuivre, mettra à la voile, sous le commandement du capitaine Dubortrand, pour ladite destination, du 15 au 20 de ce mois. Il peut recevoir du chargement et quelques passagers, qui trouveront toutes les commodités désirables dans une chambre élégante et spacieuse. Le meilleur traitement leur sera garanti.

S'adresser au consignataire Paul Duplessis, calle San Benito, n° 125.

En charge pour Rio-Janeiro, touchant à St. Catherine. L'imposant brick *Indien* de Rouen, reconnu généralement partout où il a paru d'une marche supérieure, commandé par le capitaine Fremont, partira pour lesdites destination incessamment il prendra du fret et des passagers qui trouveront sur son navire toutes les commodités confortables que l'on peut désirer en mer, on peut s'adresser pour traiter du fret et passagers, 1.° à M. Maizez, courtier maritime, ou à M. le capitaine Louis G. Fremont à son bord et chez M. Escher, consignataire.

COURRIERS.

Pour Canelones, San José, Colla, Durazno, Soriano, Mercedes, Sandú, Florida, San Salvador et Salto, sortent les 1, 8, 16, et 24 de chaque mois. Pour Maldonado, Minas, San Carlos, et Rocha le 1 et 16; pour le Cerro-Largo, le 7 et 22.

Le Gérant Jh. REYNAUD.

Imprimerie Orientale, dirigée par Jh. REYNAUD.